



Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

POUR QUI ? – DURÉE – PRIX 2024



Représentants du personnel au CSE – Titulaires & suppléants

Référent en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes

Représentants de proximité

Aucun prérequis nécessaire



2 jours



410 €/net/jour/personne

Tarif groupe, nous consulter

CALENDRIER 2024

06 au 07/05/ 2024



Formations proposées
uniquement en visio

OBJECTIFS

- . Savoir définir la notion de risques psychosociaux et en identifier les manifestations et les facteurs
- . Connaître les outils de prévention en la matière

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1 - QUE SONT LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ? QU'EST CE QUE PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

JOUR 1 MATIN

- Tour de table
- La santé, quelques éléments de définition
- Les liens entre l'organisation du travail et la santé
- La notion de risque psychosocial
- L'identification des risques psychosociaux
- Les facteurs de risques psychosociaux

JOUR 1 APRES-MIDI

- Les principes généraux de prévention et les trois niveaux de prévention des risques professionnels
- Les étapes générales d'une démarche de prévention
- Les acteurs de la prévention dans l'entreprise et leurs missions
 - ✓ Les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques psychosociaux
 - ✓ Les autres acteurs internes (CSE, CSSCT, Représentants de proximité, Médecins du travail)
 - ✓ Acteurs externes (Service de santé au travail, les IPRP, la CARSAT, CPAM, l'inspection du travail)

JOUR 2 - LES LEVIERS D'ACTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL POUR LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

JOUR 2 MATIN

- Les moyens de droit : Enquête, droit d'alerte, droit de retrait...
- L'articulation entre les différentes instances représentatives du personnel

JOUR 2 APRES-MIDI

- Les principaux documents sur lesquels s'appuyer : DUERP, programme annuel de prévention, bilan social...
- Les indicateurs sur lesquels veiller

Notre pédagogie

Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.

Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Un support de formation est remis aux stagiaires au cours de la session.

Au début de chaque module de la formation, nous procédons à un tour de table et au cours de la formation, nous évaluons l'acquisition des connaissances sous forme de quizz, QCM, cas pratique...

Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

Nos intervenants

Nos intervenants, plus de 70 formatrices et formateurs, sont formés et supervisés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention. Ils sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes.

Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins ils interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d'élu au CSE.



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40

Que doit faire le stagiaire ?

1 - Demande de départ en formation.

Au moins 30 jours avant la date de départ en formation,

envoyez à votre employeur, par courrier ou courriel, votre demande de départ en formation.

2 - Bulletin d'inscription (ci-contre, à télécharger)

Remplissez la partie haute du bulletin intitulée « A renseigner par le stagiaire » et transmettez-le à votre employeur.

A noter : le financeur peut être votre CSE, ou l'employeur dans le cadre du plan de formation ou d'un accord d'entreprise.

**Bulletin d'inscription
à télécharger**



Que doit faire le CSE ou l'employeur ?

Il doit remplir la partie « A renseigner par le financeur » du bulletin d'inscription, sans oublier de mettre le cachet de la société. Il doit ensuite l'adresser dans les plus brefs délais à Emergences :

par mail (scan) à inscription@emergences.fr

ou par courrier à Emergences -261 rue de Paris - 93100 MONTREUIL

La réponse d'Emergences

A réception du bulletin d'inscription dûment complété, nous vous adressons par courriel la confirmation de votre inscription.

Une convocation, accompagnée des modalités pratiques vous sera adressée avant le début de la formation. Nous adressons également au financeur une convention de formation.

Vous souhaitez réaliser la formation « sur mesure » pour un groupe, à une autre date, dans vos locaux... ?

Nous pouvons vous transmettre un devis personnalisé pour une formation aux dates et lieu de votre choix.

Cette formation sera organisée sur mesure en fonction de vos priorités et de vos attentes.

Pour ces formations spécifiques n'hésitez-pas à nous contacter **01 55 82 17 30 – info@emergences.fr**